



Préparons
l'hiver
ensemble !

S'informer :
www.grandlyon.com

- Conditions de circulation sur le Grand Lyon :
<http://www.onlymoov.com>
0800 15 30 50
- Conditions de circulation hors agglomération lyonnaise : <http://www.bisonfute.equipement.gouv.fr>
0800 100 200
- Prévisions météorologiques : <http://www.meteo.fr>
0899 710 269 (1,35 euros par appel + coût à la minute).
- Transports TCL : <http://www.tcl.fr>
04 26 10 12 12 (coût d'un appel local).
- Déneigement : problèmes de déneigement?
ouverture du standard neige de 5h à 22h en cas de fortes intempéries neigeuses.
04 78 95 88 44 (coût d'un appel local).

Rappel : le déneigement des trottoirs est sous la responsabilité des riverains (copropriétaires, habitants, commerçants, etc.). Veuillez également à reporter vos déplacements en cas d'intempéries.



Où se procurer du sel ?

Vous pouvez acheter du sel de déneigement en grandes surfaces et dans les magasins spécialisés.

Chiffres clés saison 2013-2014

- 93 saleuses mobilisées.
- 231 agents communautaires mobilisables à chaque instant.
- 21 000 tonnes de sel stockées dans 8 centres d'exploitation.
- 920 coffres à sel, à l'usage exclusif des agents de la propreté.
- 2 800 km de voies à déneiger.

GRANDLYON

Communauté urbaine de Lyon
Direction de la propreté - 20 rue du Lac - 69003 Lyon
Tél. 04 78 95 88 00 - www.grandlyon.com

Anticiper & s'informer

En anticipant ses déplacements, chacun contribue au maintien de conditions de circulation acceptables. Pour alerter les automobilistes sur les conditions de circulation, les codes ci-dessous sont diffusés sur les Panneaux à Messages Variables, repris sur le site internet et dans les communiqués de presse du Grand Lyon. Les messages sont également diffusés par le biais d'Onlymoov' sur de nombreuses radios locales et par le biais des alertes mails et SMS (en cas de fortes intempéries).



Conditions de circulation normales



Conditions de circulation délicates



Conditions de circulation difficiles



Conditions de circulation impossibles

Bon à savoir :

La circulation peut rapidement se dégrader et passer de condition **normale** à **difficile**, voire impossible. Son rétablissement se fait toujours par palier : de **difficile** à **délicate**, puis de **délicate** à **normale**.

Les différents intervenants :

- Conseil Général du Rhône : routes départementales hors agglomération + Boulevard L. Bonneval (Boulevard périphérique).
- Communes : les espaces municipaux. (jardins, parcs, cours d'école, etc.).
- Usagers : les trottoirs, les voies privées, les voies de lotissement (se référer à l'Arrêté du Maire de chaque commune).
- Préfecture : coordination des actions lors de forts épisodes neigeux.



Plan d'actions

Le Grand Lyon :

2 800 km d'intervention hiérarchisée en trois niveaux de priorité.

Les voies de niveau I (850 km) :

Une priorité donnée au déneigement des 16 lignes de transports en commun les plus fréquentées (C1-C2-C3 C5-C6-C8-C10-C11-C12- C14- C20- C20E-C22-C24-C25-C26) et aux voies à fort trafic permettant l'accès aux communes et établissements publics. Le délai d'intervention pour traiter ce réseau est de 4 heures.

Les voies de niveau II (800 km) :

Toutes les autres voies inter quartiers et les voies de liaison entre les communes ou quartiers principaux des villes. Il faut environ 8 heures pour traiter ce réseau.

Les voies de niveau III (1 150 km) :

Ce sont toutes les autres voies de circulation à faible trafic. Lors de fortes précipitations neigeuses, l'action peut porter à plusieurs reprises sur les niveaux I et II avant d'entreprendre le niveau III.

ouverture du standard neige en cas de fortes intempéries neigeuses : de 5h à 22h.

Les chutes de neige : Un plaisir en montagne, une contrainte en ville !

Chaque année, les agents du Grand Lyon se mobilisent pour assurer votre sécurité et déneiger les routes, mais également pour vous prévenir.

De novembre à mars, une permanence est assurée 24h sur 24, 7 jours sur 7, pour une intervention rapide. En lien quotidien avec les services de la météorologie, le Grand Lyon est en mesure d'intervenir sur les 2 800 km de voies dont il a la responsabilité (neige, verglas).

Parce que les saisons hivernales ne se ressemblent pas, il est important de rester vigilant et de se préparer ensemble, aux possibles épisodes neigeux !



Quelques conseils

Avant les intempéries :

- Prévoir les équipements nécessaires pour son véhicule (pneus neige au même titre qu'un déplacement en montagne).
- Disposer de sel et d'une pelle pour déneiger le trottoir au droit de sa propriété.
- Élaguer les arbres aux droits des propriétés pour éviter les chutes de neige ou de branches.
- Veiller à ce que tout véhicule personnel garé dans la rue ne gêne pas la circulation des véhicules de déneigement.

Pendant la période neigeuse ou verglaçante :

- Reporter son déplacement ou utiliser le métro, le tramway ou le bus pour lesquels le Grand Lyon priorise le déneigement des voies.
- Rester patient et prévoir des temps de déplacement plus longs.
- Déneiger les trottoirs, les accès, les voies privées (lotissements).
- Faciliter l'intervention des engins prioritaires de déneigement (le gyrophare bleu) en se garant sur le côté de la voie.

Les sapeurs-pompiers sont à votre service uniquement pour le secours aux biens et aux personnes. Ne les appelez pas pour déneiger.